Granville Terre & Mer
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réglement graphique n°1
Zonage
Jullouville (rétro-littoral)

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM *Signature*

Pièce n° 1 2 **3** 4 5

Granville Terre&Mer
Communauté de Communes

géostudio gama 2AD capua ARCHITECTURE

1. ZONES

Zone Urbaine (U)
- Ua2 : centre-bourg des autres communes
- Ub : secteur résidentiel
- Ub1a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ub2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ue : secteur d'équipements
- Uh : hameau non littoral densifiable
- Uhl : hameau littoral densifiable
- Uj : secteur urbain de jardin
- Ut : secteur urbain touristique

Zone à Urbaniser (AU)
- 1AUh2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

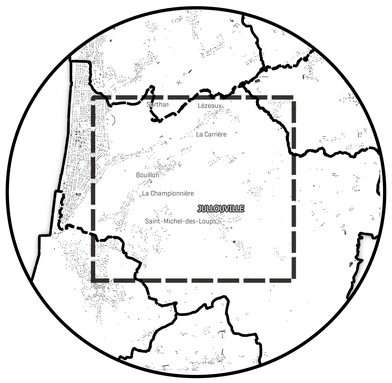
Zone Agricole (A)
- A : zone agricole

Zone Naturelle (N)
- N : zone naturelle
- Nc : secteur de carrière
- Ne : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif
- Nerl : Espace remarquable du littoral
- Np : zone naturelle protégée pour des raisons paysagères et écologiques
- Nt : secteur naturel touristique

2. PRESCRIPTIONS
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur dans lesquel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale (L.151-14-1 CU)

3. HABILLAGE
- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS
- Nouvelle construction, non cadastrée



Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêt

0 250 500 m